



réclamer une reprise ancienneté

Par **GUI22**, le **13/03/2019** à **11:10**

Bonjour,

Je suis aide-soignante diplômée depuis 1997, je travaille dans une clinique, depuis 2000, je suis sous le régime de la CCN : 2264 FHP 18/04/2002.

Ma question concerne la reprise d'ancienneté : au bout de 2 ans dans cette établissement, en discutant avec une collègue arrivée après moi, je me rend compte qu'on lui a repris son ancienneté antérieure, je me rend donc dans le bureau de la RH, pour une explication et demander à ce que mon ancienneté soit également reprise mais on me baratine en me disant que l'ancienneté du privé n'était pas reprise foutaise puisque cette collègue vient du privé. J'en ai parlé au C.E pour qu'il aborde le sujet mais rien a été fait.

Cà fait maintenant 19 ans que je suis dans cet établissement, une nouvelle embauche dans mon service et elle m'annonce qu'on lui a repris son ancienneté à la date de son diplôme TROP C'EST TROP.

Je vais renouveler ma demande au bout de 19 ans je voudrais juste savoir si l'employeur est en droit de refuser ou s'il refuse quels sont les recours.

CORDIALEMENT